

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 12 janvier 2021 à Morzine

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DS)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume :</u>	MENOUD Jean-François (DT)
<u>Le Biot :</u>	
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	MUFFAT Jean-François
<u>Montriond :</u>	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine :</u>	TROMBERT Fabien, BUET Manuelle, CASTEX Margaux, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps :</u>	COTTET Sophie
<u>Les Gets :</u>	MARTEL Mireille, VINET Philippe et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Délégués présents sans droit de vote :

BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et Andrée CORNIER (DS Reyvroz)

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Délégués excusés :

VOIRIN Pierre (Morzine), MARULLAZ Aube (Morzine), GRENAT Maryse (DT La Forclaz),
TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot) et GEROUDET David (DS La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (directeur)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 6 janvier 2021

Monsieur le Président accueille Margaux CASTEX, nouvelle déléguée communautaire de la commune de Morzine qui remplace Séverine HERBRON, démissionnaire du conseil municipal de Morzine pour éviter un conflit d'intérêt du fait d'un nouvel emploi professionnel. Margaux CASTEX sera dorénavant la benjamine de l'assemblée communautaire.

1- Approbation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 8 décembre 2020.

2- Urbanisme - proposition d'un nouveau calendrier

Depuis mi-décembre 2020, Lizmap est de nouveau ouvert pour les modifications et les mises à jour du zonage du PLUi-H. Suite à la demande de plusieurs communes et afin de mieux tenir compte des fêtes et congés de fin d'année, il a été décidé de prolonger la période d'ouverture afin qu'un travail satisfaisant puisse être réalisé.

Yannick TRABICHET propose à l'assemblée le nouveau calendrier :

- *jusqu'au 15 janvier* : travail des communes sur Lizmap
- *jusqu'à fin janvier* : fin du travail sur les OAP, sur le règlement et sur le logement
- *29 janvier* : conférence des maires à Seytroux sur le PLUi-H et en particulier sur la validation de la partie habitat/logement (% et répartition des logements sociaux, mixité sociale, expérimentation de contraintes pour avoir plus de logements permanents,...)
- *fin janvier/début février* : rencontre avec le Préfet de la Haute-Savoie (temporalité sur 20 ans et expérimentation contraintes logements permanents)
- *16 février* : conseil communautaire à Montriond : dernier débat sur le PADD (traduction des éléments discutés en conseil de décembre 2020 et en conférence des maires) et pré-arrêt politique du PLUi-H
- *entre février et fin mars* : passage en CDNPS des dossiers de discontinuités. 4 à ce jour : extension ZAE des Plagnettes, cabanes dans les arbres à Vailly n°2, habitat insolite à Seytroux, cabanes dans les arbres à Saint Jean d'Aulps
- *entre mi-février et fin mars* : finition du dossier et impression
- *début avril* : diffusion des dossiers aux communes
- **20 avril (au lieu du 16 mars) : conseil communautaire : arrêt du PLUi-H**
- *post-arrêt* : dossiers UTN à préparer (Lac de Montriond, La Chèvrerie à Bellevaux, zone 1AUT des Gets)

Yannick TRABICHET et Stéphane PUGIN-BRON soulignent les difficultés actuelles du service urbanisme du fait de la surcharge de travail induite par la fin de l'élaboration du PLUi-H et un niveau très élevé de dossiers ADS à instruire. Les délais d'instruction des ADS sont en conséquence extrêmement réduits.

Yannick TRABICHET ajoute qu'il s'agit d'un moment délicat à passer pour les instructrices qui sont très investies dans la rédaction des OAP du PLUi mais que ce travail sera profitable aux communes et à l'instruction des ADS lorsque le PLUi sera approuvé.

Yannick TRABICHET précise qu'il reste encore beaucoup de travail avant l'arrêt mais que la date du 20 avril ne pourra pas être repoussée car la commune de La Côte d'Arbroz vient de repasser au RNU (POS caduque depuis le 1^{er} janvier 2021) et les sursis à statuer posés par les communes courent déjà depuis bientôt 1 an pour certains (avec un maximum de 2 ans avant la validation du permis). Par ailleurs, elle propose que le règlement soit relu par un urbaniste extérieur au territoire afin de le « nettoyer » de certaines coquilles.

Fabien TROMBERT souligne qu'un travail entre communes limitrophes est intéressant à mener pour rendre cohérent le zonage du PLUi.

3- Finances

3.1- Écoles de musique – subventions 2021

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser une subvention de fonctionnement aux écoles de musique du territoire à hauteur de 50 % du montant versé l'année précédente, soit pour 2021 :

- École de Musique de Morzine 13 750 €
- École de Musique des Gets 4 500 €
- École de Musique de la Vallée d'Aulps 20 700 €
- École de Musique du Brevon 16 300 €

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2021 afin de voter de nouvelles subventions complémentaires après communication par les associations de leurs comptes de résultat 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces subventions

3.2- Crèches – subventions 2021

Comme chaque année, il est proposé aux membres du conseil communautaire de verser aux crèches un acompte n°1 à hauteur de 50 % du montant estimé de la subvention 2021. Gérald LOMBARD commente les propositions pour chaque crèche :

crèches	subv. versée en 2020	subv. prev. 2021	acompte 1	observations
Outa	113 000 €	127 000 €	63 500 €	les indemnités des Prud'hommes ne sont pas intégrées au budget prévisionnel. Nous prévoyons une quote part de 20 000 € pour la part CCHC sur les 60 000 estimés.
Les Minots	90 000 €	100 000 €	50 000 €	Activité perturbée par le contexte Covid (13 enfants au lieu de 20 en semaine + baisse significative le we = 7 enfants) avec pour conséquence baisse attendue de la PSU (-12000). vision pessimiste sur l'aide exceptionnelle CAF puisque sa prolongation au-delà du 31/12/20 n'est pas confirmée à ce jour. Une légère augmentation des frais de personnel (augmentation prime logement qui passe de 100 € à 300 € pour les salariés qui ont leur propre logement) compensée par une baisse du coût des locations d'appartement de saisonniers.
Les Ptits Gations	235 000 €	208 000 €	104 000 €	Baisse PSU significative (-30 000) pour anticiper un mauvais taux d'occupation lié au Covid. Jugement Prud'Hommes nul (pas d'indemnité à verser mais sous réserve de l'appel). Baisse de certaines charges (ménage) et une hausse des frais : de personnels (+ 10 000 = + de diplômés suite à la demande PMI) + des repas car augmentation des tarifs par la nouvelle association (+1€/repas).
Les Bout'Chou	64 000 €	69 000 €	34 500 €	4 places suppl. en 2021. + une salariée suppl. à 28h/sem.
Les Ptits Mouzets	25 000 €	25 000 €	12 500 €	Pas de transmission du budget prévisionnel par l'association. Nous reprenons la base de subvention 2020.
<i>total</i>	<i>527 000 €</i>	<i>529 000 €</i>	<i>264 500 €</i>	

Une nouvelle délibération devra être prise en juillet 2021 afin de voter le solde des subventions après analyse des comptes de résultat 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces subventions.

3.3- Budget principal 2020 - décision modificative n°5

Stéphane PUGIN-BRON présente la DM n°5 du budget principal 2020. Cette DM ne comprend que des écritures de régularisation.

MSP de Lullin – Refacturation entre le budget principal et le budget annexe pour les dépenses 2020

DI	2313-56	Travaux	+ 48 400 €
RI	2313-56	Ann. mandats	+ 48 400 €

Portage EPF ZAE Les Plagnettes

DI	27638	Remb. capital	+ 40 451 €
DI	27638-54	Remb. Capital	- 40 451 €

Portage EPF bâtiments ville de Chelles

DI	27638	Remb. capital	+ 28 000 €
DI	27638-62	Remb. capital	- 28 000 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la DM n°5

4- Économie – convention avec l'AEC

La CCHC est membre de l'Agence Économique du Chablais (AEC) et participe annuellement à son fonctionnement via une subvention. Cette subvention dépassant le seuil des 23 000 €, la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière demande à ce qu'une convention soit conclut avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie.

La convention porte sur l'année 2021 et est renouvelable annuellement 2 fois. Son annexe 1 fixe et précise les missions confiées à l'AEC :

- mission 1 : aider à la création/reprise d'entreprise en offrant des informations utiles aux porteurs de projet
- mission 2 : faciliter le financement des projets de création/reprise/développement
- mission 3 : donner les clés de l'information économique
- mission 4 : faciliter l'implantation des entreprises
- mission 5 : accompagner les intercommunalités à faciliter le développement économique
- mission 6 : faciliter le développement et les activités des entreprises
- mission 7 : développer l'emploi et les formations sur le Chablais

En 2020, la CCHC a versé à l'AEC 29 226,63 €

- 25 718,63 € au titre de la subvention de base
- 2 500,00 € au titre du CRIC
- 1 008,00 € au titre d'Eudonet (banque de données des surfaces économiques)

Pour 2021, l'estimation est de 41 096,52 €

- 25 718,63 € au titre de la subvention de base
- 2 500,00 € au titre du CRIC
- 1 008,00 € au titre d'Eudonet
- 8 069,89 € au titre de la pépinière Delta
- 3 800,00 € au titre du forum de l'économie circulaire

Christophe MUTILLOD souligne que 3 entrepreneurs originaires du Haut-Chablais ont été intégrés à la pépinière Delta co-financée par la CCHC. Il précise que l'on ne peut qu'être satisfait du travail de partenariat avec l'AEC. Il ajoute qu'actuellement l'agence renseigne activement les entrepreneurs sur les différentes aides liées à la crise sanitaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention.

5- Personnel

Loïc HERGOTT est salarié du DDVA depuis le 17 février 2017. Il remplace Arnaud DELERCE en disponibilité depuis cette date en tant que médiateur culturel et qui vient de confirmer sa mise en disponibilité pour une année supplémentaire. Il est proposé de passer avec lui un contrat d'une durée de 1 an du 1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer le contrat.

6- Transport – avenant n°2 à la convention de transport scolaire

La convention avec la Région sur le transport scolaire vient à échéance le 31 août 2021. La Région propose de passer un avenant n°2 pour prolonger cette convention jusqu'au 31 août 2023 et pour prendre en compte la modification des pièces des marchés avec les transporteurs à compter du 1 sept. 2021.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant.

7- Évolution du périmètre des intercommunalités du Chablais

Lors du Bureau du 18 décembre 2020, le Président a fait part d'une réunion entre les 3 présidents d'intercommunalités du Chablais sur la modification potentielle du périmètre des intercos du fait de la décision de Publier de se retirer de la CCPEVA.

Le Bureau s'est prononcé plutôt en faveur d'une communauté de communes de la montagne regroupant les vallées du Brevon, d'Aulps et d'Abondance.

Un groupe de travail composé de plusieurs élus de chacune des 3 intercos pourrait se mettre en place rapidement selon un ordre du jour et un calendrier de travail bien défini. Le SIAC pourrait être le pilote de cette réflexion.

Fabien TROMBERT invite les maires à discuter en conseil municipal des évolutions possibles des périmètres des intercommunalités du Chablais. Philippe VINET demande qu'une partie de la Conférence des Maires du 29 janvier soit consacrée à ce sujet. Monsieur le Président donne son accord.

Christophe MUTILLOD rappelle la cohérence touristique du scénario « montagne ». Yannick TRABICHET pense que c'est l'intérêt du territoire qui doit avant tout prévaloir.

8- Prochaines réunions du conseil communautaires

Du fait des évolutions des dates d'arrêt du PLUi-H, il est nécessaire de modifier les dates des prochaines réunions du conseil communautaire :

- 16 février 2021 à 18h : conseil à Montriond (Domaine du Baron) : *débat PADD et pré-arrêt politique, débat d'orientation budgétaire*
- 30 mars 2021 (à la place du 16 mars) à 18h : conseil aux Gets (salle de la Colombière) : *vote des CA 2020 et des BP 2021*
- 20 avril 2021 à 18h : conseil à Reyvroz (salle des fêtes) : *arrêt du PLUi-H*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ces dates et lieux.

Au Biot, le 14 janvier 2021

Le Président
Fabien TROMBERT